



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

parcs nationaux

Question écrite n° 57708

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le Premier ministre sur le fait que, lors de sa visite à Leuglay le 27 juillet 2009, il a annoncé que la candidature du pays de Verdun à la création d'un parc national de forêt feuillue de plaine méritait d'être approfondie au regard de sa compatibilité avec la zone rouge du champ de bataille de Verdun, totalement incluse dans le périmètre prévisionnel du parc. Compte tenu de l'avis très favorable formulé depuis lors par l'instance délibérante du pays de Verdun, elle lui demande quelles sont les suites qu'il envisage de donner à ce dossier.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a annoncé, le 27 juillet 2009, que la possibilité de créer un parc national en forêt domaniale de Verdun restait ouverte. Toutefois, un projet de création de parc national de feuillus de plaine « entre Champagne et Bourgogne » a déjà été officiellement lancé. Il convient désormais d'examiner précisément l'opportunité d'en créer un deuxième, en allant ainsi au-delà des ambitions du Grenelle de l'environnement. L'intérêt du site de Verdun repose incontestablement sur une alliance potentielle remarquable entre patrimoine naturel et patrimoine culturel, en rappelant qu'un parc national reste en premier lieu un espace d'exception en matière de biodiversité. Dans le contexte créé par l'annonce du projet « entre Champagne et Bourgogne », le Gouvernement a demandé aux partenaires attachés à la création d'un parc national à Verdun de travailler avec ambition autour des deux questions suivantes : d'une part, la question des atouts supplémentaires mobilisables pour rendre encore plus attractif l'enjeu de la biodiversité d'un possible cœur de parc national, d'autre part, la question de la conciliation de la gestion des sites mémoriels et de la biodiversité dans le cœur. Ces axes de travail doivent notamment permettre de répondre à la compatibilité de la zone rouge du champ de bataille de Verdun avec le projet d'un parc national. Afin d'appuyer les acteurs locaux, une expertise complémentaire est conduite par le Muséum national d'histoire naturelle. Celle-ci doit s'accompagner d'un travail partenarial entre les spécialistes de la biodiversité et les experts de la politique mémorielle de Verdun.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57708

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 2009, page 8331

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1133